



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

ARRETÉ N°001 / 01/ 2023

Arrêté de circulation Route de la Fabrègue

Le Maire de la Commune d'ESTAING

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune ;

Considérant la demande de l'entreprise EGTP qui réalise les travaux de voirie mandatée par la 3CLT et le Syndicat des Eaux de la Viadène pour le changement de la canalisation d'eau potable au hameau de la Fabrègue. Les travaux se dérouleront **du lundi 9 janvier au mercredi 15 février 2023 inclus, de l'intersection de la RD 920 jusqu'à l'intersection de la RD 655.**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'exécution des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite **Route de la Fabrègue ; de l'intersection de la RD920 jusqu'à l'intersection de la RD655.**

du lundi 9 janvier au mercredi 15 février 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la commune d'Estaing. Le demandeur enlèvera la signalisation dès que l'évènement sera terminé.

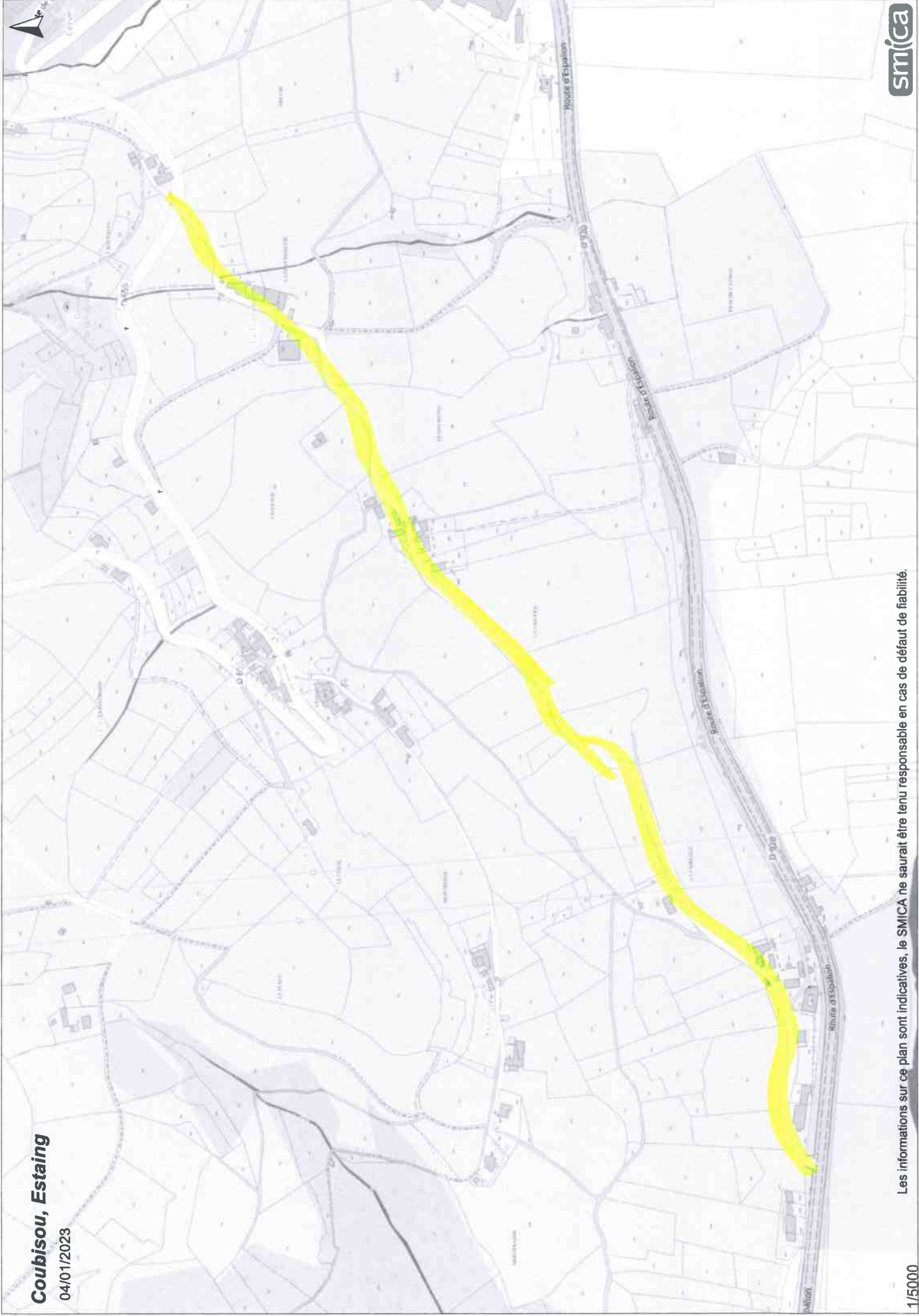
Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie d'Espalion et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Estaing, le 04 janvier 2023.
Le Maire, Nathalie COUSERAN



Coubisou, Estaing

04/01/2023



Les informations sur ce plan sont indicatives, le SMICA ne saurait être tenu responsable en cas de défaut de fiabilité.

1/5000

